

SURDITÉS, ACCESSIBILITÉ ET ILLETTRISME

DOSSIER : SOURDS ET MALENTENDANTS :

ENTRE INTÉGRATION ET DROIT À LA DIFFÉRENCE... UN CONFLIT D'OBJECTIF ?

LES CAHIERS DE L'ACTIF - MARS-JUIN 2001

Introduction

Dans une économie tertiaire comme celle de la France, l'absence des savoir-faire élémentaires pénalise fortement l'intégration sociale de certaines populations. Notre sujet n'est pas de décrire un phénomène déjà souvent analysé, mais de l'éclairer du point de vue de l'ingénierie de l'accessibilité appliquée aux sourds et aux malentendants; deux populations proches, mais distinctes.

En quoi le manque de ces savoir-faire élémentaires compromet-il l'accessibilité de la ville aux sourds et malentendants ? Des exemples pratiques rencontrés dans les transports collectifs et les télécommunications illustrent ces difficultés.

Est-il vraiment souhaitable d'inventer des aides techniques pour compenser l'absence des savoir-faire élémentaires ?

Et s'il faut lutter contre l'illettrisme des sourds et des malentendants, comment y parvenir, comment surmonter les difficultés de communication avec ces personnes et respecter la spécificité culturelle qu'est la langue des signes ?

Un ratio excessif, mais un fond de vérité

Selon une statistique souvent citée ⁽¹⁾ 80 % des sourds seraient illettrés ! D'où vient ce chiffre ? Qui l'a calculé ? Sur quels critères ? À la suite de quelle enquête ? Personne ne semble le savoir et de nombreux auteurs citent ce chiffre sans le vérifier.

La lecture de *L'enfant sourd* ⁽²⁾, qui synthétise un grand nombre d'études, montre que certaines « paroles d'évangiles » au sujet des sourds, viennent d'enquêtes anciennes (années 1960), menées dans un contexte culturel différent (États-Unis, notamment), sur des échantillons peu représentatifs (trente enfants d'une même école). Leur généralisation est donc risquée, voire abusive.

Même en se limitant aux nés-sourds, 80 % d'illettrés paraissent beaucoup et négligent les résultats de deux siècles d'éducation spécialisée, sauf à considérer qu'elle est presque totalement inefficace ! C'est tout le contraire, nous le verrons, quoiqu'il subsiste une proportion d'échecs dans l'enseignement spécialisé.

Il n'est resté pas moins certain qu'une surdité profonde de naissance ou survenue avant l'acquisition du langage est un obstacle majeur pour la compréhension d'une langue écrite.

Jusqu'à la fin des années soixante, en France, la « vérité scientifique » était qu'il fallait interdire les « gestes » aux enfants sourds afin qu'ils puissent accéder à l'oralité puis à l'écrit. Les « gestes » n'étaient pas considérés comme une langue.

Désormais, nous savons qu'un enfant a besoin d'une langue pour structurer sa pensée, interpréter le monde et imaginer son avenir. Si l'accès à la langue parlée est provisoirement impossible en raison d'une surdité, la langue des signes est l'une des solutions ⁽³⁾.

Outre les nés-sourds et devenus-sourds pré-linguaux ⁽⁴⁾, il faut également considérer les devenus sourds ou malentendants (DSME) à l'âge adulte. Cette population est très majoritaire parmi la population atteinte de

(1) Cette statistique, sans mention de la source, est notamment citée dans le rapport de Dominique Gillot « Le droit des sourds », rapport au Premier ministre, 1998.

(2) *L'enfant sourd*, Christiane Lepot-Froment et Nadine Clerebault, De Boeck Université, Bruxelles, 1996.

(3) Mais non la seule, des résultats probants peuvent être obtenus avec le LPC (langage parlé complété). Cf. *Mes enfants sourds*, Annie Boroy, l'Harmattan, Paris, 2000.

(4) L'expression « pré linguax » est contestable, l'acquisition du langage est un processus continu qui se poursuit toute la vie, il est impossible de fixer une limite précise, un avant et un après. Toutefois, empiriquement, nous constatons que les capacités des personnes devenues sourdes après l'acquisition de la parole, même très jeunes, sont différentes des personnes nées sourdes.

surdités puisqu'elle représente 95 % des quatre millions de sourds et malentendants ⁽⁵⁾. En général, les DSME parlent, lisent, écrivent et, malgré une possible altération de la voix en conséquence d'une surdité profonde, ils conservent ces capacités. Parmi eux, statistiquement, il y a un pourcentage d'illettrés probablement proche de la moyenne nationale (environ 4 %). Chez les DSME, L'illettrisme n'est pas une conséquence de la surdité, mais il compromet un apprentissage spécifique.

Sauf pour une fraction des jeunes, les DSME ne s'orientent pas vers la langue des signes. Leur priorité est de rétablir la communication avec leurs proches (familles, amis, collègues...) tous entendants. Ils tentent d'exploiter au maximum leur reste auditif par suppléance instrumentale de la surdité. Ils découvrent et perfectionnent leur lecture labiale.

La lecture labiale est dépendante de la capacité à bien articuler et à parler, mais également de la maîtrise de la langue, de la connaissance de sa syntaxe, de sa grammaire et d'un riche vocabulaire. C'est par la lecture que le DSME découvre les mots nouveaux et acquiert le vocabulaire qu'il devra lire sur les lèvres des autres.

L'illettrisme est donc une difficulté supplémentaire pour le DSME dans l'acquisition et le perfectionnement de la lecture labiale ⁽⁶⁾. C'est pour ces mêmes raisons que la lecture labiale est si difficile pour les nés-sourds qui maîtrisent mal le français.

Des conséquences graves dans de nombreux domaines

Ramener le problème à une plus juste proportion n'en diminue nullement la gravité. L'illettrisme est la principale difficulté dans de nombreux domaines dont l'accessibilité. Par exemple, une étude pertinente ⁽⁷⁾ montre que ceux qui ont le plus grand mal à s'orienter dans une grande gare sont les handicapés mentaux et les sourds. Ils ont en commun ne pas pouvoir communiquer verbalement et de manquer des savoir-faire élémentaires (lire un plan, comprendre une signalétique, utiliser un distributeur de billet. . .).

L'invention et la distribution à bas prix du Minitel, il y a une vingtaine d'années, a été une véritable révolution pour les sourds français; l'équivalent de l'invention du téléphone ⁽⁸⁾. Cependant l'expérience d'un serveur télématique comme le 36 14 Surditel montre qu'une fraction des sourds n'a pas pu bénéficier de ce progrès en raison de handicaps financier (le Minitel est relativement coûteux, car le texte téléphoné est lent) et surtout culturel (maîtrise de l'écrit absente ou insuffisante). La « fracture numérique », selon l'expression à la mode, a été précédée d'une « fracture télématique ».

Depuis deux ans, de nombreux sourds abandonnent le Minitel au profit d'Internet. Ce mouvement a été très net et très rapide, mais une partie des sourds en reste exclue; toujours les mêmes, pour les mêmes raisons, avec des conséquences encore plus graves par l'importance que prend l'Internet dans la vie professionnelle et sociale, y compris dans le monde sourd. Ainsi, au dernier trimestre 2000, nous avons assisté à la première action collective menée par des sourds français sur Internet ⁽⁹⁾. Sans exagérer son importance, Internet est un bon outil de compensation pour les personnes sourdes qui peuvent y accéder. La télématique va probablement disparaître à court terme et il deviendra alors encore plus nécessaire.

(5) Ce chiffre n'est qu'une estimation prudente, il représente 7 % de la population française (contre, par exemple, 15 % en Grande-Bretagne et 18 % en Allemagne).

Il faudra attendre les résultats définitifs, en 2002, de l'enquête lancée par l'INSEE pour disposer, enfin, de chiffres fiables.

(6) La lecture labiale repose sur une méthode analytique : *La lecture labiale - Pédagogie et méthode*, Jeanne Garric, Les Éditions du Fox, Les Essarts-le-roi, 1998.

(7) *Vécus et usages de la gare de Lyon par des personnes handicapées*, Jésus Sanchez et Dominique Velche (CTNERHI), dans *Mobilités réduites : les épreuves de l'accessibilité*, séminaire *Les Lieux-Mouvements de la ville*. Actes de la journée du 16 février 1996. Plan urbain, DRASF, RATP, SNCF.

(8) Grâce aux possibilités de dialoguer en direct par écrit et aux boîtes aux lettres télématiques ; ces outils sont restés assez méconnus hors du monde sourd.

(9) Il s'agissait d'un problème de financement d'interprètes en LSF entre l'Agefiph et un groupe de sourds de Rennes, rapidement relayé par un groupe de Toulouse et qui s'est diffusé dans toute la France via des listes de diffusion comportant parfois plus d'une centaine de destinataires !

Une situation tolérée

L'illettrisme est si répandu chez les nés-sourds et les devenus-sourds pré-linguaux, que nous avons parfois l'impression qu'il semble admis, par certains sourds et nombre de ceux qui s'en occupent, comme une fatalité. Personne ne saurait y remédier et il n'y aurait nulle autre solution que la langue des signes. Au point que toute tentative pour inciter les sourds à maîtriser le français est perçue par certains comme une insupportable attaque à leur dignité et à leur droit de pratiquer une langue minoritaire ! Suivre les tenants de cette attitude, revient à admettre que les sourds ne seraient qu'une peuplade indigène méconnue, une minorité linguistique qui refuserait de s'intégrer. Cela revient à nier le modèle français d'intégration, à prôner un développement séparé et, *in fine*, à refuser toute intégration sociale à ceux qui la désirent.

Cependant, il faut s'interroger : cette exclusivité irréaliste accordée à la langue des signes, parée de toutes les vertus, n'est elle pas une façon de dissimuler une honte de l'illettrisme ; honte injustifiée, mais très répandue chez les entendants illettrés ?

Nous allons revenir sur les raisons de cette attitude, mais voyons d'abord ses conséquences en ingénierie de l'accessibilité.

Cette idée que les sourds sont « forcément » illettrés semble si bien enracinée, si peu contestée, que l'on en vient à n'imaginer que des aides techniques basées sur la langue des signes. Ainsi, puisque les sourds sont dans l'incapacité de téléphoner, des techniciens nous promettent des vidéocommunications qui, via Internet, permettront aux sourds de communiquer.

Depuis vingt ans, ceux qui savent lire et écrire, utilisent le texte téléphoné par Minitel et, désormais, les messageries instantanées du Net. L'écrit leur suffit largement, tout comme la parole aux entendants.


En 1971, dans *La Caravelle*, des vidéocommunications étaient déjà annoncées comme imminentes (Cf. encadré).

Le « Vidéophone », une idée vieille de trente ans !

17.2.71 : Le vidéophone "combiné": un téléphone et une télévision avec écran de 15 cm. L'inventeur, Victor BIALECK dit : Dans trois mois il sera commercialisé. Nous avons des commandes nombreuses. Nous équipons l'immeuble de l'information et publicité, 3ème chaîne. Prix environ : 6000 F.

Pour "se voir causer" à distance il faut que le correspondant fasse aussi la dépense. Comme pour la TV couleur dont les prix tout doucement s'abaissent, le vidéophone sera peut-être bientôt à la portée de beaucoup.

Christiane COLLANGE écrivait en 1969 : "Les femmes dans un avenir très proche, ne laveront plus la vaisselle, elles la jetteront, feront leur marché sans bouger de chez elles et se raconteront leurs histoires au vidéophone."

A simple line drawing showing a person from the back, looking towards a video phone. The video phone is a rectangular device on a stand with a small screen and a camera lens. The person's head is tilted slightly to the right, looking at the device.

Extrait de « La Caravelle », revue de l'ARDDS, mai 1971.

Le « vidéophone » nous était promis pour dans « trois mois » ; trente ans plus tard, nous l'attendons encore !

Outre le prix des vidéocommunications, élément trivial, mais que nous ne pouvons négliger tant il est vrai qu'une déficience entraîne souvent une déqualification et un faible niveau de ressource, il est à craindre que les vidéocommunications ne connaissent le même destin que le Minitel : elles risquent de n'être utilisées que par les sourds et leurs familles. Il restera toujours impossible de communiquer avec des entendants dont l'immense majorité ignore la langue des signes et n'a nulle intention de l'apprendre.

La future version 6 du protocole Internet et l'UMTS pourraient permettre de réaliser ce vieux rêve sourd. Ce sera un agrément et un confort, mais il ne faudrait pas que les vidéocommunications ne soient que le miroir aux alouettes des sourds, des emplâtres sur la jambe de bois de l'illettrisme dont les conséquences ne se limitent au télécommunications. Pour une situation qui pourrait être résolue, cent autres ne le seront pas.

L'illettrisme des sourds n'est pas une sourde fatalité. L'étude des cursus de 190 bacheliers issus d'une célèbre école spécialisée ⁽¹⁰⁾ montre que de nombreux sourds, avec des surdités profondes à sévères pour 83 %, y compris des nés sourds et des devenus-sourds pré linguaux, ont pu, non seulement vaincre l'illettrisme, mais aussi réussir des diplômes de niveau bac + 2 pour la plupart, bac + 5 pour certains et jusqu'à des doctorats !

L'illettrisme est presque toujours, sauf déficience intellectuelle, le résultat d'un échec éducatif associé à un échec familial. À rebours d'une idée reçue, nous nous garderons de critiquer les enseignants. Pour diverses raisons, dont l'influence des milieux familial et socioculturel, il y aura toujours des échecs. Quant aux familles, certaines ne peuvent assurer l'intense soutien nécessaire à l'enfant en raison de difficultés économiques, sociales et/ou culturelles. Nous devons l'admettre et prévoir des « itinéraires bis ».

Il faut avoir le courage de dire aux jeunes sourds que la seule langue des signes ne leur suffira pas pour être des citoyens autonomes, libres et indépendants. Ils doivent aussi apprendre à lire et à écrire et, dans la mesure du possible, à parler, au moins à articuler, de façon à pouvoir accéder à la lecture labiale, à comprendre et à se faire comprendre de façon autonome.

Même muet, celui qui maîtrise le français a le moyen de se faire comprendre par l'écrit et, surtout, via les bibliothèques, la presse, Internet, toutes les connaissances humaines lui sont accessibles. C'est bien ainsi, en lisant, que des sourds peuvent mener des études universitaires et réussir leur intégration professionnelle et sociale. Un sourd qui lit beaucoup est souvent mieux et plus complètement informé que la majorité des entendants. En revanche, l'illettré est totalement dépendant de son entourage, il n'a aucune liberté d'accéder par lui-même à l'information, de se faire une opinion, de tenir à jour ses connaissances, d'être un citoyen à part entière.

L'apport de la langue des signes

Une autre grande illusion est la compétence des sourds en langue des signes. Comme avec toute langue, orale ou signée, sa maîtrise est variable.

Il y a quelques années, des sourds de province étaient venus à Paris pour voir la pièce *Les enfants du silence* interprétée en langue des signes. Beaucoup furent déçus, ils ne comprirent pas la langue des signes, riche et élaborée, utilisée par cette troupe composée d'excellents signeurs comme Emmanuelle Laborit et Joël Chalude ⁽¹¹⁾.

Certains sourds ont une langue des signes si perfectionnée qu'elle devient un art ; d'autres, au contraire, n'ont qu'une langue des signes élémentaire, au vocabulaire réduit, avec une grammaire et une syntaxe défaillantes. Ce sera inévitable aussi longtemps que la langue des signes ne sera pas enseignée dans les écoles avec autant de soin qu'une première langue vivante comme l'anglais ou l'allemand. Les associations de sourds qui agissent en formation permanente le disent : il faut parfois améliorer le niveau en langue des signes d'un stagiaire avant de pouvoir lui transmettre des connaissances professionnelles.

Selon certains linguistes, le langage est inné. Il n'est pas de notre compétence de discuter des théories linguistiques, mais l'observation des sourds ainsi que diverses études montrent qu'il semble bien exister une compétence linguistique innée et indépendante de la langue.

Il a été démontré que des sourds isolés, qui n'ont jamais été en contact avec d'autres sourds ni avec une langue des signes, inventent spontanément une communication gestuelle, rudimentaire, mais qui présente les caractéristiques fondamentales d'une langue. Il suffit alors qu'une lignée de sourds naissent ou qu'un groupe de familles sourdes soient en contact pour qu'une langue des signes se formalise et se transmette ⁽¹²⁾.

(10) *Le Cours Morvan, Impossible n'est pas sourd !*, Martine et Marc Renard, Les éditions du Fox, Les Essarts-le-roi,.

(11) On ne présente plus Emmanuelle Laborit ; Joël Chalude, ancien élève du mime Marceau, fait partie de ces sourds, authentiques professionnels du spectacle, qui mériteraient d'être mieux connus du grand public.

(12) Cf. *Création gestuelles et débuts du langage. Création de langues gestuelles chez les sourds isolés*. Yau Shun-Chiu, Langages croisés, Paris, 1992.

Ici encore, l'absence d'études statistiques sérieuses nous réduit aux constats empiriques des associations: les excellents signeurs ont généralement une compétence suffisante en français, alors que les signeurs dont la langue des signes est pauvre sont assez souvent illettrés. Les sourds ne signent pas autre chose lorsqu'ils affirment : «plus on connaît les signes, mieux on comprend le français » ; ce n'est paradoxal qu'en apparence.

Voici donc une piste, comment améliorer la compétence linguistique générale sinon en lui fournissant du grain à moudre: une langue des signes riche et structurée.

L'apport des certaines techniques éducatives

Dans les lycées professionnels, l'anglais n'est plus enseigné selon la méthode traditionnelle. Il ne s'agit plus de lire Shakespeare en version originale, mais de savoir se débrouiller avec un mode d'emploi en anglais. La modestie de l'objectif fera sourire les nantis de la culture et de l'audition. Il est suffisant pour les jeunes professionnels qui, *in fine*, peuvent se débarrasser de l'idée qu'ils sont « forcément nuls en anglais » ; tout comme les sourds peuvent croire qu'ils sont « forcément illettrés ». À chacun de perfectionner ensuite, s'il le souhaite, ce savoir-faire élémentaire. Cette pédagogie pourrait être utile aux sourds en délicatesse avec le français.

L'incidence de la culture sourde

Cependant, loin de moi l'idée de contrainte, chacun est libre de mener sa vie comme il l'entend dans la mesure où il n'empiète pas sur la liberté des autres. Si un sourd choisit de vivre avec la seule langue des signes, c'est un choix tout aussi respectable que de se faire moine. Cependant, les sourds ont-ils le choix ? Non, car pour les adultes sourds qui voudraient sortir de l'illettrisme, je ne connais aucun programme de formation adapté. L'IVT Vincennes en proposait il y a quelques années, mais, depuis longtemps, aucun stage de type n'est plus proposé aux adultes dans un bulletin de référence comme IDDA-Infos⁽¹³⁾.

Ce qui pose une question incidente: que veulent les sourds ? Quels sont leurs choix de vie ? L'attitude des anciens élèves de l'école déjà citée⁽¹¹⁾ montre une grande diversité de trajectoires personnelles. Certains se sont totalement intégrés dans le monde entendant, au point de refuser tout contact avec d'autres sourds. D'autres sont devenus des militants de la langue des signes et des responsables d'associations. Entre ces deux extrêmes, toutes les nuances se rencontrent. Cette observation confirme la diversité des conséquences des surdités selon les individus, leurs milieux socioculturels, leurs histoires personnelles, les hasards de leur vie. Certains sourds ont bien une stratégie d'intégration.

La tendance qui semble se développer chez les universitaires sourds est le biculturalisme. Ils s'intègrent dans le monde entendant pour y mener des carrières en rapport avec leur niveau de formation et, tout autant, ils se sentent membres du monde sourd. Cependant, leur nombre reste très faible et il est nécessaire d'offrir une seconde chance aux nombreux sourds exclus du système scolaire classique, mais aussi du système de formation continue.

La distinction traditionnelle entre nés-sourds et DSME, que nous avons utilisée, car il faut bien indiquer les grandes lignes de force qui structurent le monde sourd, est très grossière. La première démarche de formation est donc un diagnostic fin, individualisé et pluridisciplinaire de chaque personne sourde afin d'évaluer ses compétences, ses besoins, mais aussi sa position idéologique et politique, sa situation par rapport aux mondes sourd et entendant et son attitude face aux langues signée et orale. Ce diagnostic exige une excellente connaissance du monde sourd et de sa culture, tant certaines attitudes sont sous tendues, parfois inconsciemment, par l'histoire des sourds, par les effets de l'interdiction des signes dans l'enseignement ou dans les familles, par la perception du français comme langue imposée, comme langue de « l'opresseur ». Ignorer ou négliger ce «terreau» idéologique, c'est s'exposer à des réactions parfois violentes et incompréhensibles; toutefois

(13) *International visual théâtre*, célèbre centre de formation basé à Vincennes (94) ; IDDA Infos est le bulletin d'informations de l'Unisda.

À devenir chèvre !



La pédagogie utilisée pour les enfants ne convient pas aux adultes devenus-sourds : un exemple humoristique, mais basé sur une histoire vraie.

Planche extraite de *Sourd, cent blagues*, tome 2, de Yves Lapalu et Marc Renard, Les Éditions du fox, 2000.

l'incompréhension n'est ici qu'un effet de l'audicentrisme⁽¹⁴⁾. Il faut se souvenir que la génération de sourds qui à une cinquantaine d'années et plus a vécu et subi de plein fouet, dans sa jeunesse, l'interdiction de la langue des signes dans l'enseignement. Leurs attitudes, parfois excessives, traduisent une réaction proportionnelle aux situations d'exclusion scolaire et familiale qu'ils ont pu vivre.

Ce diagnostic est tout aussi nécessaire pour les DSME qui, eux aussi, tendent à se définir, plus ou moins consciemment, par rapport à la langue des signes et à la culture sourde, celles qu'ils voient dans les médias. Ils ne se reconnaissent pas dans cette image de la surdité, très différente de la leur. Ils peuvent avoir le sentiment que la langue des signes leur est imposée, qu'on veut les forcer à ressembler à un modèle médiatique qui leur est étranger. Ils rejettent alors vivement ce monde sourd et, ce faisant, ils se privent d'éléments de communication non verbale qui pourraient leur être précieux.

Les bases d'un programme de lutte contre l'illettrisme chez les sourds, devenus-sourds et malentendants

Un programme de lutte contre l'illettrisme chez les sourds devrait donc être créé. Il pourrait reposer sur ces quelques principes :

- un bilan de compétence qui intègre la spécificité culturelle sourde ;
- améliorer la langue des signes de ceux qui en ont besoin ;
- utiliser cette langue des signes pour enseigner les savoir-faire élémentaires ;
- s'inspirer des pédagogies utilisées dans l'enseignement technique ;
- offrir à ceux qui réussissent et qui le désirent, d'aller plus loin.

Pour aux adultes DSME oralistes, les techniques classiques de lutte contre l'illettrisme pourraient suffire à condition de les associer à des aides techniques sonores comme la boucle magnétique⁽¹⁵⁾ et visuelle comme la lecture labiale dont l'enseignement devrait être simultané à l'écrit comme pour les enfants sourds.

Toutefois, les techniques pédagogiques utilisées avec les enfants ne sont pas directement transposables aux adultes. Or, la profession d'orthophoniste est presque exclusivement tournée vers l'éducation des enfants et l'une des difficultés des adultes sourds est de trouver des professionnels qui ont su adapter leurs méthodes (Cf., ci-contre, la bande dessinée : la chèvre).

Un programme de lutte contre l'illettrisme chez les DSME implique donc, probablement, la formation d'orthophonistes spécialisées (au féminin, car la profession est féminine à 90 %) ... L'utilisation, prudente, de techniques de communications non verbale, comme la dactylogogie ou des éléments structurés de vocabulaire de la langue des signes pourrait être utile à cette population.

Conclusion : un vaste programme !

La lutte contre l'illettrisme chez les sourds ou malentendants ne peut résulter que d'une action à long terme avec la formation de pédagogues authentiquement bilingues maîtrisant les techniques d'enseignement des publics en situation d'échec scolaire; ainsi que d'orthophonistes spécialisées pour les DSME.

Vaste programme ! Mais, le seul qui puisse offrir aux sourds ou malentendants une véritable possibilité d'intégration sociale à ceux qui la souhaitent. Sauf à retomber dans les erreurs du passé, cette intégration n'exclue nullement l'appartenance au monde sourd. Tout au contraire, le respect de la culture et de la spécificité sourde sont les conditions d'une intégration respectueuses des individus et de leur choix de vie.

Sinon, l'accessibilité restera un vœu pieux. À quoi bon, en effet, diffuser de l'information en temps réel, sous forme écrite, la seule qui soit accessible en l'absence d'audition, si une fraction des sourds ne sait pas la lire. Laissez croire aux sourds que demain, dans chaque gare, dans chaque station de métro, à chaque arrêt de bus, à l'accueil de chaque entreprise privée ou publique, il y aura, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, un interprète pour les aider, n'est que la sourde version du célèbre : ... demain, on rase gratis ! ».

(14) Ce terme, que j'ai défini dès 1996, a été repris, avec diverses variantes, par de nombreux auteurs, ce qui démontre sa pertinence. Par analogie à ethnocentrisme, *l'audicentrisme* est l'attitude qui consiste à juger les sourds avec des critères d'entendants. Depuis quelques années, une attitude symétrique non moins discutable apparaît : le *surdicentrisme*. Ce dernier consiste à faire siennes toutes les croyances et attitudes des sourds sans percevoir ce qu'elles peuvent avoir d'erronné.

(15) Système de transmission du son qui utilise les propriétés des champs magnétiques.